# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 25 MARS 2010

#### **COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2009**

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2009 ont été approuvés à l'unanimité.

La section de fonctionnement du budget communal dégage un excédent de 284 435 € (dépenses: 890 983 € - recettes : 1 175 418 €) pour des dépenses et des recettes prévisionnelles s'équilibrant à 1 166 961 €.

La section d'investissement présente un déficit de 113 650 € (dépenses : 816 346 € dont 453 985 € de restes à réaliser – recettes : 702 696 € dont 240 735 € de restes à réaliser) pour des dépenses et desrecettes prévisionnelles s'équilibrant à 934 096 €.

Le budget annexe « Lotissement du Yaudet » dégage un excédent de fonctionnement de 320 381 € et un déficit d'investissement de 43 450 €.

Le budget annexe « Lotissement de Kervranguen » est clôturé. L'excédent de fonctionnement (38 914 €) et l'excédent d'investissement (1 836 €) ont été intégrés dans les comptes du budget principal de la commune.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2009**

Le résultat de fonctionnement du budget communal 2009, soit 284 435 €, est affecté en totalité à la section d'investissement pour financer le programme 2010.

#### PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

Les conseillers ont examiné le projet de budget primitif 2010 préparé en commission « finances ». Il sera soumis au vote de l'assemblée communale le 2 avril prochain.

#### **TAUX D'IMPOSITION**

Compte tenu des investissements à réaliser, de la création d'infrastructures indispensables au bon fonctionnement de la commune, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 2 %, soit pour l'année 2010 :

		(2009)
Taxe d'habitation	14,61 %	17,82 %
Taxe foncière (bâti)	19,91 %	21,34 %
Taxe foncière (non bâti)	71,00 %	70,79 %
	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (bâti) 19,91 %

Movennes départementales

Cette décision résulte notamment de la baisse des dotations de l'Etat et des droits de mutation liés aux transactions immobilières, de l'augmentation significative de la participation de la commune au SIVU « Aod ar Brug » liée à la forte fréquentation par les enfants de PLOULEC'H à cette structure, de la volonté des élus de limiter l'emprunt tout en maintenant les taux au dessous de la moyenne des communes du département. Le produit fiscal attendu s'élève à 478 381 €.

#### **CONTRAT DE TERRITOIRE**

Les élus ont approuvé les opérations communales inscrites au Contrat de Territoire, pour sa 1ère phase (2010/2011/2012) : réhabilitation de bâtiments scolaires, construction d'un préau à l'école et construction d'une salle multifonctions. Ils ont également validé l'ensemble de ce contrat.

## **TAXES DE SEJOUR 2010**

Les taxes de séjour n'ont pas été réévaluées depuis 2007. Les élus ont adopté de nouveaux tarifs pour l'année 2010, comme suit (ces tarifs s'entendent par personne et par nuitée pour tout séjour compris entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre) :

	<u>Tarifs depuis</u> <u>le 01/05/2007</u>	Tarifs 2010
HOTELS		
- non classés	0,25 €	0,40 €
- 1*	0,40 €	0,50 €
- 2*	0,55 €	0,60 €
- 3*	0,80 €	0,85 €
- 4*	-	1,30 €
CAMPINGS		
- 1* et 2*-	0,20 €	0,20 €
- 3* et 4*	0,25 €	0,30 €
GITES RURAUX ET MEUBLES		
- non classés	0,55 €	0,40 €
- 1*	id	0,50 €
- 2*	id	0,60 €
- 3*	id	0,85 €
- 4* et 5*	id	1,30 €
CHAMBRES D'HOTES	0,50 €	0,60 €
CENTRES DE VACANCES	0,55 €	Exonérés

# **LOTISSEMENT ROZ AN GAL: PRIX DE VENTE DU LOT 9**

Après deux désistements successifs, ce lot n'est toujours pas vendu. Des personnes seraient intéressées pour un prix forfaitaire de 40 000 € afin de pouvoir bénéficier du dispositif « Pass Foncier ». Après débat, les élus émettent un avis favorable.

### REHABILITATION DE BATIMENTS SCOLAIRES: ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

Après consultation, il a été décidé de retenir la proposition de la SMACL pour 6 785,75 € TTC.

# ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF: DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les élus ont décidé l'acquisition d'un désherbeur thermique pour 7 299 € HT et sollicitent des subventions du Conseil Régional (50 %) et de l'Agence de l'Eau (30 %).